

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE Recours collectifs	COUR SUPÉRIEURE Pratique civile
No : 500-06-000680-138	Référé de	Salle prévue 6.61
L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.		Date Le 23 août 2021
		JY0067

Partie demanderesse KATIA GRAND-MAISON	Absente	Procureur(s) Me Fredy Adams Adams Avocat inc.	Présent
--	---------	--	---------

Partie défenderesse MAZDA CANADA INC.	Absente	Procureur(s) Me Stéphane Pitre Me Alexandra Bornac BLG	Présents
---	---------	--	----------

Nature de la cause

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)
999	DEMANDE EN COMMUNICATION DE DOCUMENTS MODIFIÉE

Greffier(ière) Carmelle Lalande	Interprète N/A	Sténographe N/A
------------------------------------	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
				14:01	14:51

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition Jugement rendu le 23 août 2021. Demande en communication de documents rejetée
---------------------------------------	---

HEURE

- 14:01 **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**
Identification des procureurs
- 14:02 **Représentations de la demanderesse**
Me Adams réfère le Tribunal au par. 34 de sa demande et au jugement autorisant l'action collective re : caviardage
- 14:03 Commentaires du Tribunal
- 14:05 Question du Tribunal re : utilité des renseignements recherchés et consommation
- 14:07 Me Adams réfère le Tribunal à l'expertise de Mazda
Commentaires du Tribunal
- 14:08 Me Adams réfère le Tribunal à son fardeau de preuve
- 14:09 Remarque du Tribunal
Échanges entre le Tribunal et Me Adams re : fiche 015137 de son cahier, onglet 4

No :
500-06-000680-138

Référée
de

Salle
prévue
6.61

Date

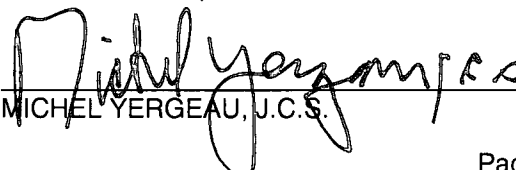
Le 23 août 2021

L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.

JY0067

- 14:12 Me Adams réfère le Tribunal à la fiche 022140
- 14:14 Le Tribunal s'adresse à Me Adams
- 14:15 Me Adams réfère aux témoins et à sa façon de les assigner
- 14:16 Échanges entre le Tribunal et Me Adams re : nom des personnes apparaissant aux fiches et assignations
- 14:17 Me Adams réfère le Tribunal à sa plaidoirie et aux onglets 8 et 9 de son cahier
- 14:20 Remarque du Tribunal re : Informations nominatives caviardées
- 14:23 **Les fiches 015996 et 013327 sont déposées en complément de l'onglet 7 du cahier de Me Adams du 16 août 2021**
- 14:24 Me Adams réfère le Tribunal à la fiche 013327
- 14:27 Commentaires du Tribunal re : informations nominatives
- 14:28 Le Tribunal s'adresse à Me Adams
- 14:32 Le Tribunal demande à Me Pitre la signification VIN (*vehicle identification number*)
- 14:32 **JUGEMENT :**
- Considérant** que le Tribunal est saisi d'une demande visant à obtenir la communication de divers documents formulée par la demanderesse en date du 27 novembre 2020;
- Considérant** que plusieurs des documents ou types de documents réclamés ont déjà été communiqués par la défenderesse à la demanderesse;
- Considérant** qu'il reste en suspens deux questions, la première portant sur les informations caviardées par la défenderesse avant leur communication à la demanderesse de fiches techniques (*Ticket*) et la seconde sur les états financiers de la défenderesse pour les années 2013 à 2020;
- Considérant** que sous la première de ces deux rubriques, la demanderesse réclame que lui soient communiquées certaines informations qui sont pour l'essentiel des informations nominatives;
- Considérant** que les fiches techniques contiennent plusieurs informations qui pourront éventuellement se révéler pertinentes au litige tel que formulé lesquelles informations n'ont pas été caviardées;
- Considérant** que, quant aux informations caviardées, il s'agit d'une question de pertinence relevant du juge du procès plutôt que du juge de gestion;
- Considérant** qu'il n'y a pas lieu de rendre un jugement de principe forçant la défenderesse à rendre publique une série d'informations nominatives à ce stade-ci et que le juge du procès sera plus à même de décider au cas par cas de la marche à suivre;

Le Tribunal **REJETTE** la demande de la demanderesse sous cette rubrique;


MICHEL YERGEAU, J.C.S.

No :
500-06-000680-138

Référée
de

Salle
prévue
6.61

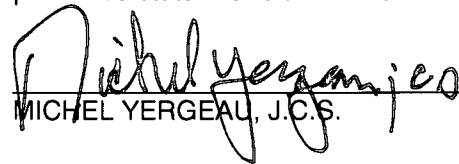
Date

Le 23 août 2021

L'HONORABLE MICHEL YERGEAU, J.C.S.

JY0067

- 14:40 Le Tribunal réfère Me Adams aux états financiers (deuxième volet de sa demande)
- 14:41 Commentaires du Tribunal
- 14:46 Le Tribunal s'adresse aux avocats re : considérant la date de sa retraite, le dossier sera référé à la juge coordonnatrice des actions collectives afin d'assigner un autre juge et le dossier devra être inscrit au rôle. Il assure les avocats de sa disponibilité entre-temps pour toute question de gestion
- 14:48 **JUGEMENT (SUITE)**
- Quant au deuxième volet de la demande (états financiers)**
- Considérant** qu'il n'y a pas lieu à cette étape-ci de forcer la défenderesse à déposer ses états financiers puisqu'il faudra d'abord que le juge du procès soit en mesure d'estimer s'il y a lieu ou non d'imposer des dommages punitifs à la défenderesse avant de forcer cette dernière à déposer les états financiers pour faire la preuve de sa capacité financière à assumer de tels dommages;
- Considérant** qu'il s'agit d'une demande non pas mal fondée mais prématurée compte tenu de la jurisprudence, le Tribunal :
- REJETTE** la demande pour forcer la défenderesse à déposer ses états financiers de 2013 à 2020,
- LE TOUT** sans frais.
- 14:50 Le Tribunal s'adresse aux avocats
- 14:51 Fin de l'audience


MICHEL YERGEAU, J.C.S.


Carmelle Lalande g.a.c.s.